

Image not found or type unknown



Rachat parts sociales suite divorce

Par **aliceremy67**, le **15/01/2019** à **21:52**

Bonjour
Suite à divorce je souhaite vendre mes parts sociales. associée à 49%, à mon ex mari. Gérant associé à 51%.
A-t-il l'obligation de me racheter ces parts? si oui sous combien de temps? Le divorce est prononcé depuis mois.
L'estimation tient compte du patrimoine immobilier acquis par notre sarl? Et La trésorerie ? La sarl à 200000€ en trésorerie constante.
Le gérant a décidé depuis 3 bilans de ne verser aucun bénéfice aux associés et donc de tout mettre en réserve. Faut-il en tenir compte pour l'estimation ?
Une estimation de 120000€ datant de 2014 est-elle encore valable ?
Merci de vos réponses